

Groupe Miroir « Finances-Comptabilité »

15 mars 2017

Dans le cadre de la construction de Sorbonne Université, une deuxième phase du projet, concernant la construction d'ensemble de la future université, a été abordée par les groupes de travail métier.

Afin de confronter les réflexions de ces groupes avec les collègues des deux établissements, des groupes « Miroir » ont été organisés. Ces groupes « Miroir » ont pour ambition de recueillir les remarques, perceptions et propositions des participants mais également de progresser dans la connaissance mutuelle des deux établissements.

Le groupe « Miroir » Finances-Comptabilité a permis de mener une réflexion commune sur la base des travaux réalisés par les groupes de travail Finances et Comptabilité.

Après une introduction générale sur l'avancement du projet, les deux directeurs budget et affaires financières et les deux agents comptables des deux établissements, en tant que pilotes des groupes de travail, ont présenté les réflexions issues de ces groupes.

Présentation des travaux en cours (les diapositives illustrant la présentation se trouvent sur le site de la Nouvelle Université)

Un état des lieux de la fonction finance-comptabilité a dans un premier temps été mené par les deux groupes de travail référents. Cet état des lieux a révélé d'importantes similitudes entre les directions financières et les agences comptables des deux établissements :

- L'utilisation d'outils et de logiciels communs (Sifac, Win-paie)
- Une application des mêmes réglementations comptables et fiscales
- Une même structuration des services comptables
- Des activités similaires exercées par les deux directions financières

Les disparités soulignées sont peu nombreuses. Elles concernent :

- Les périmètres d'intervention des deux directions financières : par exemple, gestion des budgets Recherche et Formation à l'UPMC par la DGRT (direction générale de la recherche et du transfert technologique) et par la DGFIP (direction générale de la formation et de l'insertion professionnelle)
- Le contrôle de la paie : la paie est intégrée à l'agence comptable de Paris-Sorbonne, et à la direction du budget et des finances (DBF) de l'UPMC.

Une réflexion sur l'organisation de la fonction finance-comptabilité au sein de Sorbonne Université a ensuite été conduite. Les groupes de travail Finances et Comptabilité ont proposé un schéma de répartition entre les niveaux universitaires et facultaires.

La proposition du groupe de travail finance a été élaborée dans le respect des principes de subsidiarité, d'équilibre et de continuité de service. Relèveraient du niveau universitaire en concertation avec les facultés : le contrôle de la soutenabilité et de la conformité budgétaire (élaboration et pilotage du budget), la coordination et la mise en cohérence des processus et procédures. Les missions qui pour des raisons d'efficacité opérationnelle doivent être réalisées à proximité du besoin (engagement des recettes par exemple) devraient, quant à elles, relever du niveau facultaire.

La proposition du groupe de travail Comptabilité a été guidée par la nécessité de constituer et d'organiser la future agence comptable issue du rapprochement des deux agences comptables actuelles.

Unique et rattachée au niveau de l'université, l'agence comptable de Sorbonne Université devrait être opérationnelle au 1^{er} janvier 2018. Elle devra être en capacité d'encaisser les recettes de Sorbonne Université, de payer les fournisseurs et les personnels. La création d'un service partagé interfacultaire de gestion des recettes contractuelles (Recherche, Idex et Formation continue) a également été envisagée. Le renforcement du contrôle interne et la nécessité d'un accompagnement technico-fonctionnel spécifique ont été mentionnés.

Echange avec les participants

- **L'autonomie budgétaire des facultés admet-elle des limites au regard des difficultés financières qu'elles pourraient rencontrer ? Dans ce cas, le niveau université sera-t-il amené à intervenir ?**

L'autonomie budgétaire des facultés suppose que chaque faculté ait une responsabilité dans l'exercice de ses missions sur son périmètre. Des mécanismes de solidarité existeront au niveau des facultés. Elles pourront s'entraider mutuellement.

Une telle solidarité ne vient pas contredire le principe d'autonomie des facultés tel que stipulé dans les projets de statuts et le document d'orientation stratégique de la Nouvelle Université (<http://www.lanouvelleuniversite.fr/fr/ressources.html>). Par ailleurs, les COM (contrats d'objectifs et de moyens) encadreront annuellement les projets des facultés et devraient donc limiter le risque de difficultés imprévues.

Un projet de règlement budgétaire a été envisagé par le groupe de travail, qui permettrait de garantir le pilotage de la soutenabilité budgétaire en lien avec l'autonomie souhaitée des facultés.

- **Quel mode de gestion des recettes issues des contrats de recherche préconisez-vous ? La constatation des recettes devrait-elle s'opérer au niveau universitaire ou facultaire ?**

Pour le moment, rien n'est acté. En toute logique, néanmoins, le niveau facultaire devrait intervenir dans la gestion des recettes contractuelles, résultantes de l'activité de la faculté concernée.

- **Dans le cadre d'une délégation de la gestion des contrats au niveau des facultés, les opérations seront-elles relayées aux composantes et laboratoires ?**

Le groupe de travail a proposé une organisation qui devrait placer ces opérations au niveau de la faculté. A chaque faculté, ensuite, de s'organiser en son sein, avec les UFR et unités de recherche.

- **Que va-t-il advenir du bureau des contrats de la DGRTT (Direction générale de la recherche et du transfert de technologie) de l'UPMC ?**

Il ne s'agit pas de remettre en cause l'existence d'une DGRTT qui a des retombées positives sur la professionnalisation des agents. Plusieurs options sont envisageables. La faculté des lettres pourrait avoir son propre bureau des contrats. Le bureau des contrats de la faculté des sciences et de la faculté de médecine pourrait être prestataire pour la faculté des lettres. Cette réflexion est en cours, la question est également posée dans le groupe de travail Soutien à la recherche.

- **Concernant la direction du patrimoine immobilier (DPI), comment vont être gérées les recettes ? Cela ne pose-t-il pas des problèmes de suivi ?**

La direction du patrimoine immobilier pourrait piloter et gérer, comme un prestataire interne, les marchés propres aux opérations immobilières. Dans le cadre du système d'information de Sorbonne Université, on pourrait avoir un suivi global. L'objectif est de garantir la cohérence au niveau budgétaire et comptable.

- **Au vu des propositions, on devrait avoir deux logiciels de scolarité, deux chaînes d'inscription, etc. cela ne risque-t-il pas d'entraîner des difficultés de gestion ?**

L'aboutissement à un système d'information scolarité unique prendra effectivement du temps. Les deux SI actuellement utilisés fonctionnent dans les deux établissements avec un environnement SIFAC, commun. C'est un élément important.

▪ **La gestion de la taxe d'apprentissage se fera-t-elle au niveau universitaire ou facultaire ?**

Il est probable que cette gestion s'opère au niveau universitaire. Une harmonisation des procédures utilisées est pour cela souhaitable.

▪ **Comment garantir le retour sur investissement aux facultés tout en maintenant des mécanismes de solidarité entre elles ?**

La solidarité entre les facultés va de pair avec la responsabilité de chacune d'elles. Il ne s'agit pas de remettre en cause des projets majeurs d'investissement. Le projet de règlement budgétaire devrait garantir l'existence de mécanismes de sauvegarde pour permettre aux facultés de bénéficier des retombées qu'elles ont générées.

Par ailleurs, si la création de Sorbonne Université repose sur des facultés fortes, on doit raisonner en termes d'établissement car on est dans un projet de fusion. Les intérêts et les moyens seront mis en commun.

▪ **Le service partagé interfacultaire de gestion des recettes contractuelles (Recherche, IDEX et Formation continue) est-il pensé comme opérationnel au 1er janvier 2018 ?**

Cette proposition du groupe de travail Finances-Comptabilité est à l'étude. Elle a été exprimée comme une priorité, mais peut représenter un risque en cumulant les transformations simultanées.

▪ **Le respect du principe de subsidiarité nécessite-t-il la mise en place d'agences comptables secondaires au niveau des composantes et laboratoires ?**

La mise en place d'agences comptables secondaires n'est pas nécessaire pour garantir ce principe. Les liens avec les niveaux facultaires et infra pourront être assurés via l'implantation de guichets.

▪ **Le rapprochement physique des équipes devra-t-il intervenir avant la clôture des comptes 2017 ?**

Le plus tôt sera le mieux. Un accompagnement technico-fonctionnel dédié à l'agence comptable est souhaité. Il s'agit de fournir aux agents des conseils en matière d'organisation et des méthodes sur la reprise des données dans le système d'information de Sorbonne Université au format GBCP (gestion budgétaire et comptable publique).

▪ **Un accompagnement spécifique est-il aussi envisagé côté ordonnateur ?**

Cette question relève du chemin critique, porté par les Directeurs Généraux des Services. L'idée pourrait être de disposer d'une prestation globalisante.